

Sujet : PC 045 222 22 00008 - centrale photovoltaïque - NARGIS

De : dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct (par AdER) <dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>

Date : 04/05/2023 à 15:47

Pour : LEMAIRE Guillaume - DDT 45/SUADT/DUAT/PU <guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr>, "emzd-rennes-urb.trait.fct@intradef.gouv.fr" <emzd-rennes-urb.trait.fct@intradef.gouv.fr>

Monsieur,

Le projet photovoltaïque sur le territoire de la commune de Nargis (45) transmis par courrier en date 27 avril 2023, ne présente pas une gêne avérée pour les armées du point de vue aéronautique.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude.

Enfin, en ce qui concerne les immeubles militaires et les servitudes d'utilité public relevant du ministère des armées, le projet ayant une hauteur inférieure à 50 mètres, il devra également recueillir l'avis de l'état-major de la zone de défense de Rennes – EMZD RNS/DES/BSI/URB - Quartier Margueritte – BP 20 - 35998 Rennes Armées, en copie de ce courriel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

[Capture](#)

— Pièces jointes : —

PC 045 222 22 00008 - NARGIS.pdf	82,4 Ko
230404_Plan_Elevation_La_Prairie.pdf	1,0 Mo
Carte_consultation_Eol_CS de la Prairie_2023_03_29-4.pdf	2,4 Mo
Cerfa16017-02-LA-PRAIRIE.pdf	351 Ko